

POSOLOGIE DES MÉDICAMENTS
UTILISÉS DANS LA LUTTE CONTRE VARROA
ANNEE 2021

A conserver et relire avant usage des médicaments

AGRÉMENT PSE n° PH 22 215 01

Les médicaments vétérinaires proposés par le GDSA 22 sont désormais délivrés sans ordonnance (exonération récente des médicaments varroicides). **Leur vente n'est possible qu'aux adhérents de l'Association GDSA22 (Plan Sanitaire d'Élevage piloté par notre vétérinaire titulaire).**

Votre commande doit correspondre au nombre de colonies déclarées. Vous devez tenir compte du conditionnement, sachant que certains médicaments sont conditionnés de façon à traiter plusieurs colonies et ne sont pas détaillés (exemple Apivar: 3 colonies = 1 étui, 13 colonies = 3 étuis).

Attention à bien prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de ces produits et à les éliminer de manière spécifique. Le GDSA 22 peut s'occuper de l'élimination de ces déchets si vous les rapportez lors des rencontres organisées.

TRAITEMENTS PRIMAIRES (fin de miellée : fin Juillet début Août)

APIVAR (amitraz)

2 lanières par colonie, suspendues entre les cadres au niveau du couvain. Appliquer le plus tôt possible, immédiatement après la récolte d'été (fin juillet, début août). Durée du traitement 8 à 10 semaines. Retirer impérativement les lanières après traitement. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). 1 étui permet de traiter 5 colonies.

APISTAN (tau-fluvalinate)

Proposé tous les 5 ans, années 0 et 5, en accord avec les 3 autres GDSA Bretons, afin d'éviter la concentration de la molécule tau-fluvalinate dans les cires

2 lanières par colonie au niveau du couvain pour une colonie 10 cadres. Appliquer en fin de miellée fin juillet début Août. Retirer impérativement au bout de 8 semaines. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur) . 1 étui pour 5 colonies.

La souplesse des bandes Apistan nécessite pour utilisation, une bonne mobilité des cadres de corps, afin de pouvoir les glisser efficacement.

N'est donc pas proposé cette année.

APIGUARD (thymol) **Ne pas respirer, danger**

Disposer deux fois une barquette par ruche à 15 jours d'intervalle sur les têtes de cadres en aménageant un volume de diffusion type couvre-cadre bois retourné (4cm minimum) Tenir compte de la température extérieure.

Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 boîte permet de traiter 10 colonies.

.../...

TRAITEMENTS SECONDAIRES

traitement d'hiver hors couvain

ou exceptionnel en cours d'année en cas de forte infestation (sans hausses)

VARROMED (acide formique + acide oxalique)

Masque gants et lunettes de protection obligatoires.

Traitement à effectuer de préférence hors couvain pour plus d'efficacité.

Verser lentement 5 ml de solution sur les abeilles entre les cadres occupés par les abeilles, soit 15 à 45 ml par colonie. Solution prête à l'emploi, à agiter avant utilisation.

Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 flacon permet de traiter 12 colonies.

API-BIOXAL (acide oxalique)

Masque gants et lunettes de protection obligatoires

Traitement à effectuer hors couvain

Utiliser par sublimation (2,3g de produit par ruche) ou par égouttement (reconstitution de 500 ml de solution, verser lentement 45 ml par ruche / 5 ml par intercadre). Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO.

Sachet de 35 gr : permet de traiter 10 colonies par égouttement 15 par sublimation

Sachet de 175 gr : permet de traiter 50 colonies par égouttement 75 par sublimation

Sachet de 350 gr : permet de traiter 100 colonies par égouttement 150 par sublimation